

L'ÉDITO

La lettre du **SMICTOM de Sologne**

N°12
JUN
2015

Madame, Monsieur,



L'étude d'optimisation et de rationalisation concernant les déchèteries et les plateformes de déchets verts sur le territoire du SMICTOM est terminée. Maintenant que les élus du comité syndical se sont déterminés, nous allons passer à la phase des travaux. Ces travaux (nouvelles réglementations obligent) sont conséquents. Une programmation pluriannuelle de ceux-ci va être établie. Pendant certaines périodes, il est fort probable que ces déchèteries soient momentanément fermées pour raison de sécurité. Nous ferons tout pour que la gêne occasionnée à l'usager soit la plus courte possible.

Nous voulons aussi optimiser la collecte des déchets ménagers afin d'assurer la sécurité des agents et la rationalisation des circuits de collecte (là encore les réglementations sont très strictes). Une étude va être lancée au cours du second trimestre 2015.

Je tiens à rappeler l'importance du geste de tri que vous faites soit en déchèteries soit dans vos bacs. Nous vous demandons simplement de suivre les consignes que l'on vous donne. Le SMICTOM est là pour vous aider (n'hésitez pas à nous contacter ou consulter le site internet). Notre but est d'avoir un service de qualité tout en maîtrisant son coût.

Au nom des élus du SMICTOM de Sologne et du personnel administratif et technique, je vous souhaite bonne lecture de cet édit.

Amicalement

Jean-Michel DEZELU, Président du SMICTOM de Sologne

[RAPPEL :]

Tous vos papiers sont à déposer dans les colonnes d'apport volontaire. Attention, les papiers souillés (essuie-tout, mouchoir, etc.) et les papiers spéciaux (papier peint, papier aluminium, papier Kraft, etc.) sont à déposer dans votre bac à couvercle bordeaux.

Les papiers à trier



Tous les papiers ont droit à plusieurs vies. | ecofolio.fr

64 kg [BRAVO !]

C'est le poids de déchets recyclables triés sur le territoire du SMICTOM de Sologne par habitant sur une année. La moyenne nationale sur un même territoire est de 57,7 kg/hab/an. **Continuons nos efforts pour augmenter notre performance.**

Grâce au tri d'une famille de 4 personnes pendant 1 an, sur le territoire du SMICTOM de Sologne, cela a permis :

d'économiser **153 194 litres** de pétrole soit 1 332 pleins d'essence ;

de fabriquer **150 boîtes à chaussures** à partir de boîtes en carton ;

de fabriquer **351 bouteilles** en plastique à partir de bouteilles transparentes.



LES EMBALLAGES RECYCLABLES DU BAC JAUNE

Dans le bac jaune vous pouvez y déposer les emballages ménagers recyclables. Pour trier toujours mieux, vous trouverez ci-dessous les catégories d'emballages ménagers recyclables à déposer dans votre bac jaune.



Produits alimentaires

Bouteilles et flacons : d'eau, de jus de fruits, de soda, de lait, de soupe, d'huile, de mayonnaise/ketchup/moutarde, de jus de citron - Boîtes de cacao, de sucre - Cubitainers

Produits d'hygiène

Flacons de produits d'hygiène, gel coiffant, eau nettoyante, crème pour le corps

Produits d'entretien

Bouteilles et flacons de produits ménagers, liquide vaisselle, lessive, assouplissant, eau déminéralisée, lave glace, détachant avant lavage



Boîtes métalliques

Bidons de sirop, aérosols (désodorisants), boîtes de conserve, barquettes en aluminium

Cartonnettes

Boîtes et suremballages en carton

Briques alimentaires



Attention, nos emballages du bac jaune sont triés à la main au centre de tri. **Merci de respecter les consignes et de penser aux personnes qui trient vos déchets !**



Les emballages sont à jeter en vrac dans le bac jaune vidés de leur contenu, inutile de les nettoyer.

NOUVEAU !

Les bidons de combustible ne sont plus acceptés dans le bac jaune. Désormais ils doivent être déposés en déchèterie avec les déchets dangereux. Ce changement est appliqué au niveau national.



ERREURS DE TRI

Ces déchets ménagers non recyclables sont à déposer dans le bac des déchets ménagers (bac à couvercle bordeaux).



Pots de yaourt, de crème



Barquettes en polystyrène



Vaisselle en plastique



Barquettes de jambon, de fromage



Sacs, boîtes en plastique



Sachets de croquettes, de chips



LES DÉCHÈTERIES DU SMICTOM DE SOLOGNE

Les déchèteries sont des lieux pour déposer et trier les déchets encombrants (meubles, déchets verts etc...) et les déchets dangereux (huiles de vidange, batteries, etc...). Ces déchets seront envoyés dans des filières adaptées pour être recyclés, réemployés ou stockés.

ACCÈS



DÉCHETS ACCEPTÉS



Les déchèteries sont ouvertes à tous les ménages résidant sur le territoire du SMICTOM de Sologne. Les professionnels peuvent également accéder aux déchèteries du territoire mais sous certaines conditions (pour plus d'informations, contactez directement les services du SMICTOM de Sologne).

DÉCHETS INTERDITS



INFO

Le gardien de la déchèterie est présent pendant les heures d'ouverture. Il est là pour vous aider et vous conseiller pour bien trier. **N'hésitez pas à le solliciter !**

HORAIRES

HIVER (du 16/10 au 15/03)

ÉTÉ (du 16/03 au 15/10)

LA FERTÉ SAINT-AUBIN ZI - Rue Denis Papin	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Mercredi : 13h30-17h00	Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00 Mercredi : 13h30-18h00
MARCILLY en VILLETTE Route de Vienne en Val (CD7)	Mercredi : 13h30-17h00 Samedi : 8h00-12h00	Mercredi : 14h00-17h30 Samedi : 8h00-12h00
MENESTREAU en VILLETTE Rue des Falourdes	Lundi, Samedi : 14h00-17h00 Mercredi : 8h30-12h00	Lundi, Samedi : 14h00-17h30 Mercredi : 8h30-12h00
LAMOTTE-BEUVRON Route de Chaumont/Tharonne	Lundi : 13h30-17h00 Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00	Lundi : 13h30-18h00 Mardi, Mercredi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00
SOUESMES Rue des Patouillats (derrière le cimetière)	Lundi : 8h30-12h00 Jeudi, Samedi : 14h00-17h00	Lundi : 8h30-12h00 Jeudi, Samedi : 14h00-17h30
SALBRIS Route de Marcilly-en-Gault	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-17h00 Mercredi : 8h30-12h00	Lundi, Mardi, Vendredi, Samedi : 8h30-12h00 / 13h30-18h00 Mercredi : 8h30-12h00
LA FERTÉ IMBAULT Route de Theillay - Lieu dit "Prés Boucher"	Lundi, Samedi : 8h30-12h00	Lundi, Samedi : 8h30-12h00
SELLES SAINT-DENIS Route de Marcilly-en-Gault	Lundi, Vendredi : 14h00-17h00 Samedi : 8h30-12h00	Lundi, Vendredi : 14h00-17h30 Samedi : 8h30-12h00
THEILLAY Rue de la Magdelaine "Les Terres d'Ardeloups"	Mardi : 14h00-17h00 Vendredi, Samedi : 8h30-12h00	Mardi : 14h00-17h30 Vendredi, Samedi : 8h30-12h00

ZOOM : LES ÉCO-ORGANISMES

Un éco-organisme est une structure agréée par l'Etat pour assurer la collecte, le recyclage ou la réutilisation d'une famille de déchets. Le SMICTOM de Sologne a signé des contrats territoriaux avec différents éco-organismes afin de mettre en place dans chaque déchèterie des bennes spécifiques.

éco-mobilier



Ce sont tous les meubles ou parties de meubles des particuliers qui peuvent être déposés dans la benne mobilier QUELS QUE SOIENT LE TYPE, LE MATÉRIAU, L'ÉTAT.



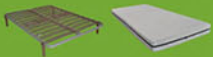
CHAISES



SIÈGES ET REMBOURRÉS



CUISINE



LITERIE



MEUBLES



JARDIN

À la déchèterie de Lamotte Beuvron, vous trouverez la benne d'Eco-mobilier pour y déposer les meubles, la literie, les chaises etc... La mise en place de ce type de benne sera déployée progressivement sur le territoire du SMICTOM de Sologne.



BRICOLAGE & DÉCORATION



CHAUFFAGE, CHEMINÉE & BARBECUE



PRODUITS SPÉCIFIQUES DE LA MAISON



ENTRETIEN PISCINE



ENTRETIEN VÉHICULE



JARDINAGE



Dans toutes les déchèteries du SMICTOM de Sologne, vous pouvez déposer vos déchets dangereux (déchets diffus spécifiques des ménages) tels que les produits de bricolage, de jardinage, d'entretien de véhicules etc. L'éco-organisme qui gère ces déchets est Eco-DDS.

LE MÉMO DES LOGOS



>>> Le Point Vert que vous voyez sur un produit emballé n'indique pas qu'il est forcément recyclable et recyclé. **Ce logo signifie que son fabricant paie une taxe qui contribue au traitement des emballages.**



NOUVEAU ! Ce logo indique que le produit ou l'emballage ne doit pas être jeté dans le bac des déchets ménagers mais doit être trié dans le bac jaune ou dans un point de collecte pour être recyclé.



>>> Ce logo est présent sur tous les Equipements Electriques et Electroniques (EEE). Il indique que ces EEE ne doivent **ni** être jetés dans le bac des déchets ménagers **ni** dans le bac jaune **ni** dans les colonnes d'apport volontaire. **Vous pouvez les déposer soit dans les déchèteries du SMICTOM de Sologne soit chez votre commerçant revendeur.**



SITE INTERNET

Retrouvez les actus et toutes les infos utiles liées à la collecte, au tri et au traitement des déchets sur notre site internet :

www.smictomdesologne.com



SMICTOM DE SOLOGNE - Zone des Loaitières - 41600 NOUAN-LE-FUZELIER
Tél : 02 54 88 58 28 - Fax : 02 54 88 58 08 - smictomdesologne@orange.fr